

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis municipal
concernant**

**une demande de crédit de Fr. 110'000.-- pour financer les
mandats d'étude parallèles de la signalétique de
l'agglomération yverdonnoise.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mesdames Hélène Grand-Greub, Laurence Ballet, Anna Rita Bartolotta, Corinne Lachat, remplaçant Christine Niggeler, excusée, ainsi que de Messieurs Martin Baragaño, Yves Vuagniaux, Jérôme Wulliamoz et du soussigné désigné comme rapporteur, s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 9 juin 2008. Monsieur Yvan Gindroz était absent.

La délégation municipale était composée de Messieurs P.-A. Treyvaud et de J.-D. Carrard, Municipaux, (URBAT & Police/Sports) Monsieur D.-A. Morend, Chef du service de la Police administrative et de Madame Aude Brenzikofer, déléguée à la communication, rattachée à l'Administration Générale. Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que de la bienveillance avec laquelle ils ont répondu à nos questions.

1. Exposé des motifs.

D'emblée, les membres de la Commission se sont déclarés favorables à l'entrée en matière sur la demande de crédit qui nous est proposée. En effet, tout en étant conscient des difficultés que comportera, inévitablement, la mise en place d'un concept général qui puisse satisfaire les intérêts contradictoires des Services concernés, nous ne doutons pas que sa réalisation serait de nature à améliorer la situation actuelle. Par ailleurs, nous tenons à relever ce qui suit :

- 1.1 Contrairement à ce que pourrait laisser croire la lecture de la première page du préavis municipal, le groupe d'étude n'a pas travaillé sans filet, mais, au contraire, sous l'experte direction du chef de la police administrative et du commerce.
- 1.2 En ce qui concerne la teneur du dernier paragraphe de la page susmentionnée, il s'avère que le changement de cap dans la conduite opérationnelle du dossier fait suite à un premier appel d'offre qui s'est révélé infructueux. En outre, il nous a été confirmé que le montant de fr.50'000.- inscrit au budget 2008 au compte No.436.3185 ne sera pas utilisé, comme mentionné à la page 7 du préavis et, de ce fait, porté en diminution du compte précité dans la première série de compléments au budget 2008.

- 1.3 Il nous a aussi été précisé que le résumé de la réflexion du groupe de travail sur la signalisation urbaine figurant à partir de la page 2 du préavis n'était pas exhaustif, de sorte qu'il sera possible de l'adapter en fonction des résultats de l'étude ou de nouvelles exigences.
- 1.4 Au chapitre « Culture » de la troisième page du préavis, à la rubrique œuvre d'art en plein air, nous avons pris note que l'automate du Collège de Fontenay se trouve, en réalité, au Collège du Cheminet.
- 1.5 Au chapitre des « Infrastructures routières » mentionnées à la quatrième page du préavis, il convient de retenir que les normes *VSS* sont celles de : *L'Association suisse des professionnels de la route et des transports*.
- 1.6 Compte tenu des enjeux importants découlant de la mise en place d'une signalétique moderne et efficace, la Commission est d'avis que la Municipalité n'a pas fait preuve d'un enthousiasme démesuré pour exposer sa politique en la matière. Nous en sommes un peu frustrés. En effet nous n'avons pas pu nous départir de l'idée que la majeure partie de la rédaction du préavis était tirée, in extenso, du rapport du groupe de travail. De plus, si l'on considère que ce n'est pas moins de plusieurs millions de francs (deux à trois selon les dires de la délégation municipale) que notre Commune serait appelée à investir dans cette opération (si elle était conduite à son terme) il eût été souhaitable que la Municipalité traduise, de manière plus marquée, son intérêt pour ce projet.

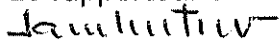
Conclusion

Tout en nourrissant certains regrets concernant les faiblesses rédactionnelles du présent préavis, mais persuadée du bien-fondé de la démarche proposée par la Municipalité, la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A) à l'unanimité, d'accepter l'article 1 et

B) d'accepter, par 7 voix et une abstention, l'article 2 du préavis municipal.

Le rapporteur :


Samuel Gurtner

Yverdon-les-Bains, le 16 juin 2008